

# CHEVALERIE ET GRIVOISERIE FABLIAUX DE CHEVALERIE

*Le Prêtre et le Chevalier*  
*Bérenger au long Cul*  
*La Mégère émasculée*  
*Guillaume au Faucon*  
*Le Fouteur*

*Publiés, traduits, présentés et annotés*  
*par*  
*Jean-Luc Leclanche*



CHAMPION CLASSIQUES  
HONORÉ CHAMPION  
PARIS – 2003

## INTRODUCTION

*Mon petit sen vueil esprover,  
que l'estoire ne soit perie.*

Les contes à rire en couplets d'octosyllabes — c'est ainsi qu'on définit, depuis la thèse de Bédier<sup>1</sup>, les fabliaux qui ont fleuri de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup> — constituent un ensemble aux contours flous de quelque cent trente textes. Certains sont conservés par une seule copie, d'autres par plusieurs témoins : jusqu'à huit témoins pour l'un des plus célèbres, le conte de l'entremetteuse *Auberée*. Ces textes étaient dits devant des publics courtois<sup>2</sup> et, sans doute, de plus en plus souvent à mesure qu'on avançait dans le XIII<sup>e</sup> siècle, devant des publics bourgeois également. Ils avaient reçu de leur premier auteur une forme que les récitants ne cessaient de modifier : les effets inévitables de l'oralité et le désir propre à chaque jongleur de produire une performance personnalisée, ajoutés aux accidents

---

<sup>1</sup> *Les Fabliaux. Études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*, Paris 1893 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section, fasc. 98 ; 6<sup>e</sup> éd. Paris, Champion 1969). Certains critiques, tels Omer Jodogne ou encore Robert Guiette, soulignent que les textes qui s'autodésignent par le terme *fabliau* ne sont pas tous des contes : ces réserves ne sont pas négligeables. Personne ne s'étant soucié en ces temps de définir rigoureusement la notion de genre ou de sous-genre littéraire, pour la littérature en langue d'oïl, tout terme d'époque conserve un halo flou autour d'un noyau sémantique clair et ne peut être utilisé aujourd'hui pour désigner un genre que par référence à une définition *a posteriori* du genre en question. On aura beau protester contre la méthode, il ne saurait en être autrement. D'ailleurs, la genèse d'un genre connaît une période de tâtonnements : ce n'est qu'après que les règles du genre se sont empiriquement instituées que le terme coïncide avec la définition qu'on en donne aujourd'hui. Curieusement, s'agissant du fabliau, lorsque cette maturité est atteinte, le terme, sans doute parce qu'on le trouve suranné, est abandonné pour un autre : les fabliaux du début du XIV<sup>e</sup> s. sont désignés par le terme *dit*.

<sup>2</sup> Per NYKROG, *Les Fabliaux, étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*. Copenhague, Ejnar Munksgaard 1957. La plupart des critiques se rallient à cette thèse, en faisant des réserves que Nykrog a parfois faites siennes. La notion de *burlesque courtois* rend compte en tout cas du ton et du style de beaucoup de fabliaux *de chevalerie*.

habituels de la tradition manuscrite, font que les fabliaux sont probablement les œuvres littéraires les plus spectaculairement marquées par la variation<sup>1</sup>. Fort heureusement, l'existence du *Nouveau recueil complet des fabliaux*, publié par Willem Noomen et Nico van den Boogaard<sup>2</sup>, dispense désormais l'éditeur de fabliaux d'avoir à procurer au lecteur un appareil critique trop encombrant, d'ailleurs souvent inutilisable à cause du nombre très élevé de divergences qui apparaissent entre les différentes rédactions d'un même conte.

L'appellation de *fabliaux de chevalerie* sous laquelle sont publiés nos textes répond à un souci de classement des fabliaux qu'il serait vain de pousser jusqu'à ses conséquences taxinomiques extrêmes, en cherchant par exemple à répartir systématiquement tous les fabliaux d'après le statut hiérarchique ou social de leurs protagonistes. S'agissant cependant des fabliaux à protagonistes *bien nés*, ils présentaient cette particularité de fournir au public aristocratique, détenteur *naturel* du pouvoir politico-judiciaire par tradition féodale, des histoires où intervenaient des personnages auxquels il pouvait s'identifier. Or, si rire de soi n'est pas un exercice impossible, l'autodérision a ses limites. Ainsi, plus que les autres, les fabliaux de chevalerie nous paraissent marqués par des pesanteurs d'ordre idéologique sans doute inconscientes, par des contraintes que le terme anachronique d'autocensure ne désigne qu'imparfaitement, tant il est vrai que l'homme du moyen âge, qui accepte l'ordre du monde parce qu'il est convaincu que c'est Dieu qui l'a instauré tel qu'il est<sup>3</sup>, n'a pas besoin de se contraindre, de s'autocensurer,

---

<sup>1</sup> Sur ce point, voy. Jean RYCHNER, *Contribution à l'étude des fabliaux. Variantes, remaniements, dégradations*, I-II (Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres [de Neuchâtel], fasc. 28), Neuchâtel-Genève, Droz 1960.

<sup>2</sup> Tomes 1-10, Van Gorcum, Assen 1983-98. Ce recueil sera désigné désormais par le sigle *NRCF*. Si nous avons fait confiance aux éditeurs pour la *varia lectio*, nous avons cependant repris les manuscrits pour l'établissement des textes de base.

<sup>3</sup> Voy. le dit *des Putains et des Jongleurs*. Cette idée, pour banale qu'elle soit, fournit une clef à l'interprétation éthique des fabliaux. L'ordre des choses instauré par Dieu correspond à la *nature*, tout ce qui le dérange, le conteste, le bouleverse, est un fait ou un acte de *dénaturation*. Sortir de sa *nature* est une *tricherie* qui mérite punition. Le rire est donc légitime si la punition frappe le

pour faire preuve de respect, de révérence, envers la caste dominante. En outre le jongleur, comme le ménestrel, ne cherche pas à renvoyer à celui qui rétribue son service une image de lui et de ses pairs qui pourrait le blesser ; même quand il use des irrévérences du bouffon, il ne touche pas à l'essentiel.

Il existe une trentaine de textes<sup>1</sup> qui pourraient figurer dans un recueil exhaustif des fabliaux de chevalerie. Certains pourraient être aisément transposés en fabliaux *bourgeois*, et parfois l'ont été. D'autres paraissent plus profondément affectés soit par le cadre courtois, soit par le statut aristocratique du protagoniste en conflit avec des personnages de statut différent. On en a retenu cinq pour ce premier volume<sup>2</sup> :

dénaturé. ; voy. notre contribution à paraître très prochainement dans les *Mélanges offerts à Jean Batany*, « Remarques sur les cibles du rire dans les fabliaux de chevalerie ».

<sup>1</sup> Ce groupe de textes comprend les titres suivants, que contrairement à l'usage je traduis en français moderne (la numérotation est celle du *NRCF*) : 12. *Le Chevalier à l'habit rouge* ; 15 *Le Chevalier qui faisait parler les cons* ; 20. *La Veuve qui se fit baiser sur la tombe de son mari* ; 24. *Le Prévôt au capuchon* ; 25. *La Demoiselle qui rêvait* ; 26-I. *La Demoiselle qui ne pouvait entendre parler de foutre* ; 29. *Le Jeune homme aux douze femmes* ; 30 *La demoiselle baisée et débaisée* (= *La Grue*, *Le Héron*) ; 33. *Le Chevalier qui confessa sa femme* ; 34. *Bérenger au Long Cul* ; 37. *La vieille Mendiante* ; 52. *Le paysan et le buffet* ; (un sénéchal violent et désagréable se disqualifie) ; 53. *Le Chevalier niais* ; 56. *Frere Denise* (une fille de chevalier) ; 59. *le Fouteur* (le "valet" présente des traits caractéristiques d'une appartenance à la caste aristocratique) ; 69. *Les Tresses* ; 72. *La Vieille qui graissa la patte au chevalier* ; 78 *Le Chevalier qui regagna l'amour de sa dame* ; 82 *La Dame qui se vengea du chevalier* ; 83 *La Dame écouillée* (*La Mégère émasculée*) ; 93. *Guillaume au faucon* ; 97. *Le pauvre Mercier* ; 103. *Le Prêtre et le Chevalier* ; 109. *Une Femme qui servait de son corps à elle seule cent chevaliers* ; 113. *Le Chevalier à la corbeille* ; 114. *La Gageure* ; 120. *Le Sentier battu* ; 123. *Un Chevalier, sa Dame et un Clerc*. On doit écarter de la liste des textes où apparaissent des personnages de naissance noble qui ne sont que des figurants, des accessoires sans individualité consistante, notamment : 13. *le Paysan médecin* ; 43. *La Male Honte* ; dans d'autres textes, l'indication de la naissance noble ne produit qu'une variation superficielle par rapport à d'autres rédactions : 10. *Jouplet* ; 11. *Les trois Dames qui trouvèrent l'anneau* (ms C) ; 14. *Aloul* ; 32. *les trois Gamines* ; 65. *La Fille qui voulait voler*, etc. Quant à *Trubert*, je le considère plutôt comme une œuvre carnavalesque étrangère à l'éthique conformiste du fabliau : un anti-fabliau, d'une certaine façon.

<sup>2</sup> Il a semblé utile d'annexer à ces cinq fabliaux, en guise de documents, deux textes qui confinent au genre du fabliau mais s'apparentent formellement à